



Saisine

Santé et précarité

Le secrétaire d'État à la Santé et de la Sécurité sociale Hervé Gaymard et le secrétaire d'État à l'Action humanitaire d'urgence Xavier Emmanuelli ont adressé au HCSP une saisine concernant la santé et la précarité.

« Le Haut Comité de la santé publique devra étudier les problèmes de santé publique et d'organisation des soins, présents et futurs, liés à

la précarité et au phénomène de précarisation sociale, et présenter des recommandations quant aux actions à entreprendre dans ce domaine.

« Il devra en outre considérer les relations entre les processus sociaux de précarisation (économique, familiale, liées aux migrations, etc.) et ses répercussions sur la santé des personnes concernées.

« Le Haut Comité s'attachera à croiser les données et les connaissances sanitaires et médicales avec les données et les connaissances provenant de la psychologie, de l'économie, de la sociologie, de la géographie, du droit, des sciences administratives dont il pourra disposer.

« Les hypothèses sur les

conséquences lointaines des processus de précarisation sur l'état de santé des groupes les plus vulnérables et en particulier sur celui de ceux qui sont actuellement enfants ou adolescents feront particulièrement l'objet de son attention.

« En s'appuyant sur ces travaux ainsi que sur les expériences étrangères les plus marquantes, le Haut Comité de la santé publique proposera les stratégies qui lui semblent les mieux à même de pouvoir contribuer à l'amélioration de l'état de santé actuel et futur des personnes concernées. »

Le groupe de travail présidé par Jean-Daniel Rainhorn, membre du HCSP, commence ses travaux le 21 juin 1996.

Réforme de la protection

sociale

Le rapport du Haut Comité

Les ordonnances d'avril 1996 sur la réforme de la protection sociale donnent au Haut Comité de la santé publique la mission de présenter à la Conférence nationale de santé les éléments nécessaires à l'analyse de la situation sanitaire et des besoins de santé de la population mais également à l'établissement de priorités de santé publique et d'orientations pour la prise en charge des soins. Le Parlement, destinataire du rapport du HCSP et des propositions de la Conférence nationale de santé, disposera ainsi des outils qui lui permettront de donner à la préparation des lois de financement de la Sécurité sociale un véritable contenu en termes de politique de santé pour le pays.

La santé des Français

Le Haut Comité informe les parlementaires

Le HCSP a d'ores et déjà engagé l'élaboration du rapport qu'il remettra en septembre 1996 à la Conférence nationale de santé. Conjointement, pour sensibiliser et informer les élus (députés et sénateurs), le Haut Comité de la santé publique a réalisé un dossier « La santé des Français », qui reprend en 25 fiches, les principales données de son rapport *La*

santé en France, publié en 1994.

Ces fiches sont organisées de la façon suivante :

- des fiches générales — bilan ; facteurs explicatifs ; système d'information ; facteurs de risques généraux et spécifiques...

- des fiches thématiques, qui reprennent les priorités énoncées dans le rapport et classées selon quatre grands buts pour une politique de santé.